

Ecrit par le 4 juillet 2024

# Prévention des cambriolages : les conseils de la gendarmerie de Vaucluse



Alors que le Vaucluse figure parmi **les départements de France les plus touchés par les cambriolages**, les gendarmes de Vaucluse vous rappellent les règles de sécurité de base afin de se prémunir de ce type de vol.

« Avec 2153 cambriolages constatés en zone gendarmerie en 2022 et 600 au cours des 4 premiers mois de l'année, le Vaucluse demeure l'un des départements les plus impactés par ce phénomène », rappellent les gendarmes de Vaucluse.

Pour mieux se prémunir de ce type de désagrément, ces derniers conseillent d'appliquer l'EFFRAC (Eclairage, Fermeture, Film, Renforcement, Alarme, Cache).

Ainsi, pour davantage se protéger, la gendarmerie conseille d'installer des spots à détection autour de l'habitation, si possible à bonne hauteur pour éviter qu'ils ne soient réorientés ou cassés. En période hivernale, utiliser un programmateur qui allumera automatiquement une lumière à l'intérieur à l'heure

Ecrit par le 4 juillet 2024

choisie.

Autre conseil de basse qui résonne comme une évidence : ne pas quitter son domicile sans s'être assuré que tous les ouvrants sont bien fermés, même en été.

« La vidéo-protection est un moyen dissuasif et utile pour décourager et identifier les cambrioleurs, explique également la maréchaussée vauclusienne. Les caméras wifi ou d'autres dispositifs plus complets sont nombreux sur le marché. Leur mise en œuvre ne nécessite aucune autorisation particulière à condition de ne filmer que sa propre emprise (pas la voie publique, pas les voisins,...). L'apposition de signalétique est préconisée pour dissuader les cambrioleurs. »

Par ailleurs, les fenêtres et les baies vitrées sont les ouvrants les plus fragiles. Il faut donc les renforcer au moyen de barres de renforts positionnées dans les rails. Idem pour les volets lors des départs en vacances. Privilégier des serrures et des verrous sur plusieurs points de la porte.

[A lire aussi : « Sécurité : le Vaucluse champion des cambriolages »](#)

Installer une alarme reliée à des capteurs d'ouverture ou de mouvement constitue aussi un bon moyen de dissuasion. « Il existe des systèmes simples à installer soi-même mais un professionnel vous assurera une installation judicieuse et optimale », précise la gendarmerie nationale.

Enfin, pour les caches, privilégier les cachettes originales et éviter les piles de linges ou le dessous du matelas. De même, ne pas laisser de clés de voitures sur le meuble qui se trouve juste à l'entrée de l'habitation.

Les gendarmes du département conseillent également de souscrire à '[l'opération tranquillité vacances](#)' afin que la gendarmerie intègre dans la programmation de ses patrouilles le domicile des particuliers partis en vacances (même pour une courte durée). « C'est gratuit ! », insistent-ils.

« En cas de cambriolage, ne touchez à rien et composez le 17. En cas d'observation d'un individu au comportement ou aux agissements suspects (rôdeur, démarchage sans autorisation, individu ganté ou essayant de se dissimuler,...), composez le 17 même dans le doute », termine la gendarmerie.

---

## Les bons conseils pour gérer son entreprise

Ecrit par le 4 juillet 2024



**Pour bien gérer son entreprise, il faut relever plusieurs défis, résoudre les problèmes posés par son financement, sa croissance, la gestion de l'entreprise, la vente des produits, et ce, malgré un nombre de collaborateurs parfois réduits. Fiscalité, cotisations, rémunération du dirigeant, changements de l'entreprise... : [entreprendre.service-public.fr](http://entreprendre.service-public.fr) vous apporte toutes les informations utiles pour la gestion de votre entreprise.**

### **Tout savoir sur la protection sociale de l'entrepreneur individuel**

En tant qu'entrepreneur individuel, vous pouvez bénéficier d'une protection sociale en payant des cotisations sociales. Cette protection comprend des droits à l'assurance maladie, l'assurance maternité/paternité, la retraite. [En savoir plus.](#)

### **Modification des statuts de la société**

Les statuts ont vocation à organiser le fonctionnement de la société en définissant l'ensemble des règles qui régissent les rapports entre les associés et à l'égard des tiers. Ils sont rédigés dès la création de la société et peuvent être modifiés en cours de route. Les formalités à accomplir diffèrent selon la forme sociale de la société. [En savoir plus.](#)

### **Augmenter le capital social de la société**

Ecrit par le 4 juillet 2024

Le capital social n'est pas figé. Que ce soit pour intégrer de nouveaux associés, améliorer sa situation financière ou renforcer sa crédibilité, une société peut réaliser une augmentation de capital social. Les démarches à accomplir varient selon la forme juridique de la société (SARL/EURL, SA ou SAS/SASU). [En savoir plus.](#)

### **Changer la forme juridique de la société**

Changer la forme juridique de votre société implique de respecter des conditions et formalités qui dépendent à la fois de sa forme juridique d'origine et de la nouvelle forme juridique visée. [En savoir plus.](#)

### **Tout ce qu'il faut savoir sur la fiscalité d'un micro-entrepreneur**

Si vous êtes micro-entrepreneur, vous avez la possibilité de bénéficier d'allègements fiscaux et de crédits d'impôt. [En savoir plus.](#)

### **Arnaque au paiement des cotisations : restez vigilant**

A la suite d'une hausse du nombre de fraudes au paiement des cotisations, l'Urssaf alerte sur les bons réflexes à adopter si vous êtes victime d'une tentative de fraude. [En savoir plus.](#)

### **Procédure et formalités d'embauche d'un salarié**

Lors de l'embauche d'un salarié, quelles que soient la nature et la durée du contrat, l'employeur doit respecter différentes formalités obligatoires, dont la déclaration préalable à l'embauche (DPAE). Des formalités spécifiques supplémentaires sont prévues pour le recrutement de certaines catégories de salariés. [En savoir plus.](#)

### **Prêt de main-d'œuvre entre entreprises**

Pour pallier les difficultés de recrutement dans certains secteurs en tension ou pour éviter le chômage partiel en cas de baisse d'activité, une entreprise peut avoir recours au prêt de main-d'œuvre. L'employeur met alors des salariés à la disposition d'une autre entreprise utilisatrice pendant une durée déterminée. [En savoir plus.](#)

### **Mode de règlement privé d'un litige : arbitrage**

Toute entreprise peut recourir à l'arbitrage pour régler un litige provenant d'une transaction commerciale. L'entreprise renonce alors à passer par les tribunaux étatiques et choisit la justice privée. Ce choix nécessite l'existence d'un accord des parties au litige. L'arbitrage a un coût parfois élevé, mais est confidentiel et rapide. L'arbitrage est notamment utilisé dans les domaines de la distribution et de la franchise. [En savoir plus.](#)

Ecrit par le 4 juillet 2024

# 10 conseils pour vous protéger pendant vos vacances contre les cybermenaces



**Si vous faites partie de ces vacanciers qui ne partent jamais sans leurs objets connectés, méfiez-vous des menaces lorsque vous utilisez un Wi-Fi public pour vous connecter à votre banque en ligne, boutique en ligne ou tout simplement pour vérifier vos e-mails.**

**Eset, spécialisé dans la conception et le développement de logiciels de sécurité pour les entreprises et le grand public, propose un guide pour vous permettre de voyager en toute sécurité et garder ainsi toutes vos données personnelles et vos appareils protégés.**

1. Avant de prendre la route, assurez-vous d'exécuter sur vos appareils une mise à jour complète du système d'exploitation ainsi que des logiciels, et de posséder une solution de sécurité de confiance.
2. Sauvegardez vos données et placez-les dans un endroit sûr. Pensez à déplacer les données sensibles du



Ecrit par le 4 juillet 2024

disque dur de votre ordinateur portable sur un disque dur externe chiffré le temps de vos vacances.

3. Ne laissez jamais vos appareils sans surveillance dans les lieux publics. Activez la fonction antivol de vos appareils pour tracer les appareils volés ou perdus, et au besoin d'effacer les contenus à distance.

4. Mettez un mot de passe fort et activez la fonction 'délai d'inactivité' sur tous vos appareils, que ce soit votre ordinateur portable, votre tablette ou votre téléphone. Retrouvez tous les conseils d'Eset pour un mot de passe efficace [en cliquant ici](#).

5. Dans la mesure du possible, utilisez uniquement des accès internet de confiance. Demandez à votre hôtel ou l'endroit où vous logez le nom de leur Wi-Fi et utilisez exactement le même nom : faites attention aux arnaques qui essaient de ressembler aux Wi-Fi publics en ajoutant le mot « gratuit » au nom de la connexion Wi-Fi.

6. Si l'Internet de votre hôtel vous demande de mettre à jour un logiciel afin de pouvoir vous connecter, déconnectez-vous immédiatement et informez-en la réception.

7. Ne vous connectez pas à des connexions Wi-Fi qui ne sont pas chiffrées avec WPA2. Toutes les normes inférieures à celle-ci ne sont tout simplement pas assez sûres et peuvent être facilement piratées.

8. Si vous devez utiliser le Wi-Fi public pour vous connecter à votre réseau d'entreprise, utilisez toujours votre [VPN](#) (réseau virtuel privé).

9. Si ce n'est pas urgent, [évitez les banques et boutiques en ligne](#) quand vous utilisez le Wi-Fi public. Sinon, nous vous conseillons d'utiliser le partage de connexion de votre téléphone et de surfer en utilisant internet sur votre téléphone portable.

10. Si vous n'utilisez pas encore d'antivirus de confiance et suspectez votre ordinateur portable d'être infecté, [vous pouvez utiliser gratuitement le scanner ESET Online](#) qui ne nécessite aucune installation et peut être utilisé pour détecter et retirer des logiciels malveillants.